

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

# Financial Stability Report 2018 : « Un secteur financier belge sain et robuste mais des défis de taille »

**Le secteur belge des banques et des assurances est sain et robuste grâce aux restructurations et aux changements apportés au cadre réglementaire et de supervision. Mais plusieurs défis de taille nécessitent encore une attention particulière. C'est ce que conclut la Banque nationale dans son Financial Stability Report 2018.**

Pour la dix-septième année consécutive, la Banque nationale de Belgique publie son *Financial Stability Report*. La publication se compose de trois sections principales : le Rapport macroprudentiel, relatif aux compétences et à la politique de la Banque en matière de supervision macroprudentielle, l'*Overview*, qui présente un aperçu des principaux déterminants de la stabilité du système financier en Belgique et quatre articles consacrés à des thèmes macrofinanciers et macroprudentiels spécifiques (les développements récents sur le marché immobilier, le recours aux instruments dérivés, l'impact potentiel de la politique climatique sur le secteur financier et les cycles de crédit sectoriels).

Le Rapport macroprudentiel publié aujourd'hui est le quatrième rapport rédigé par la Banque en sa qualité d'autorité macroprudentielle. La première partie du Rapport aborde les principaux facteurs de risque qui ont été identifiés au cours de l'année sous revue, ainsi que leur incidence sur le secteur financier. La deuxième partie détaille les mesures macroprudentielles prises par la Banque.

### Facteurs de risques

Dix ans après la crise, les institutions financières belges jouissent d'une situation financière saine et robuste. Cette situation, déjà soulignée par le FMI dans le cadre de son exercice FSAP (Financial Stability Assessment Program), résulte aussi bien des restructurations du secteur que de changements apportés au cadre réglementaire et de supervision. Toutefois, les institutions financières font face à des défis de taille. Ces défis sont d'une part liés à l'environnement persistant de taux bas, à l'éventualité d'un *risk repricing* et aux développements sur les marchés immobilier et du crédit hypothécaire. D'autre part des défis structurels, conséquences de la mutation de l'environnement opérationnel du secteur financier, se matérialisent de manière croissante.

**Les taux d'intérêt** sont jusqu'à présent restés à des niveaux bas, fragilisant la rentabilité des institutions financières – en premier lieu les banques. Même si une remontée graduelle des taux dans les années à venir constitue l'hypothèse la plus probable, un scénario de remontée abrupte des taux d'intérêt de long terme ne peut être exclu. Un tel scénario pourrait être négatif pour les banques qui ne se seraient pas suffisamment couvertes et pourrait être défavorable à la solvabilité du secteur de l'assurance-vie. Les tests de résistance menés par le FMI dans le cadre du FSAP ont toutefois montré que le secteur disposait d'une capacité d'absorption de chocs suffisante.

**Le marché immobilier**, très dynamique au cours des dernières années, reste un point d'attention. Les banques belges continuent d'octroyer des crédits hypothécaires aux ménages belges de façon dynamique – et souvent à des conditions souples –, ce qui contribue à l'augmentation constante de l'endettement (et de la vulnérabilité) de ces derniers. En outre, le bas niveau des taux d'intérêt a mené certains investisseurs (notamment institutionnels) à réorienter leur stratégie vers le secteur immobilier alors que dans le même temps, les taux des financements obtenus dans le cadre de projets résidentiels ou non résidentiels atteignaient des niveaux bas records. Dans ce contexte, la Banque a continué de soumettre les évolutions sur le marché belge de l'immobilier résidentiel et commercial à un suivi très attentif et a instauré en mai 2018 une nouvelle mesure macroprudentielle pour le marché de l'immobilier résidentiel, au vu de la poursuite de l'accumulation de vulnérabilités dans ce secteur et de l'importance des expositions dans le bilan des banques. Grâce à cette nouvelle mesure macroprudentielle plus ciblée, la Banque entend avant tout renforcer la capacité de résistance des banques belges afin de garantir ainsi un octroi de crédit plus soutenable à long terme. En outre, cette mesure envoie aussi un signal au secteur en vue d'une politique d'octroi de crédits prudente et réfléchie.

De manière générale, les évolutions du cycle de crédit continuent d'être suivies de près, en particulier en ce qui concerne l'octroi de crédit au secteur privé non financier. L'accélération du cycle observée récemment en Belgique – comme dans d'autres pays européens - n'a toutefois pas été jugée comme excessive par la Banque et n'a dès lors pas mené à l'activation du coussin de fonds propres contracyclique. La Banque continuera de suivre de près l'évolution du cycle financier. Elle communique chaque trimestre au sujet de ces développements ainsi que de sa politique en matière de fixation du coussin contracyclique.

### Mutation structurelle de l'environnement opérationnel

Outre ces risques de nature principalement cyclique, des points d'attention de nature plus structurelle ou permanente requièrent également un suivi de la politique macroprudentielle. Les banques d'importance systémique nationale, dont la défaillance pourrait avoir une incidence importante sur le système financier ou l'économie réelle, sont ainsi sujettes à des surcharges de fonds propres. La mutation structurelle de l'environnement dans lequel les établissements financiers opèrent doit également faire l'objet d'un suivi attentif. **La transformation numérique** engendre **une augmentation des cyber-risques**. Elle représente aussi une source d'autres risques, notamment en termes de profitabilité future, pour les établissements ne s'y préparant pas de manière adéquate. **Le développement d'un secteur bancaire parallèle** pourrait également présenter une série de risques qu'il convient de recenser, de suivre et de limiter. Enfin, **les considérations relatives au changement climatique** et, de manière au moins aussi importante, **à la transition vers une économie bas carbone** prennent une place de plus en plus importante dans les évolutions et / ou la politique économiques et, partant, peuvent présenter des risques potentiels pour le secteur financier. Ces différents aspects de la mutation de l'environnement financier offrent bien entendu également des opportunités. Elle devrait permettre une réduction des coûts opérationnels grâce à une plus grande efficacité, et un élargissement de l'offre financière, encore mieux adaptée aux besoins de l'économie réelle.

Ces différents aspects, tant cycliques que plus structurels, font l'objet d'un suivi de la part de la Banque, agissant en tant qu'autorité macroprudentielle au niveau belge.

\*\*\*